

L'ACLOT

Abonnement :

Un an fr. 2,50
Six mois » 1,30

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Si l' Dodaine desbourd'rou
Tout Nivelles péirou.

ANNONCES :

Ordinaires, 10 centimes. — Judiciaires, 25 C^{tes}.
Réclames, 50 centimes (la ligne).

ON TRAITE A FORFAIT.

LE WALLON.

A côté de ceux qui s'intéressent aux études wallonnes, il y a les indifférents et les sceptiques.

Les premiers disent : « A quoi bon ? » Les seconds : « Qu'y a-t-il à faire ? »
Nous répondons aux premiers : si dans cette vieille langue, aujourd'hui réservée au peuple, vous ne voyez qu'une corruption du français ; si vous êtes choqués de sa crudité et de la force un peu vive, un peu brutale parfois de ses images, sans être charmés par sa forme naïve, simple et naturelle ; si vous considérez comme trop vulgaire ce langage nerveux et vivant qui était celui de nos pères, vous avez raison alors de hausser les épaules et de dire : « A quoi bon ? »

Nous répondons aux seconds : tout est à faire : la récolte des expressions et des mots wallons ; leur classification et la recherche de leur origine ou de leur étymologie ; l'adoption d'une orthographe commune, moins personnelle que celle employée par les deux ou trois Nivellois, — hélas ! — qui écrivent le wallon ; la formation de glossaires ; des poésies, des contes, des chansons, des récits, des tableaux populaires ; que sais-je ? Ce que l'on devrait faire, est énorme ; ce que l'on pourrait faire est illimité.

Nous avons tout à l'heure prononcé le mot *glossaire* : voilà, certes, une des parties les plus intéressantes, quoique un peu ardue, de la tâche que nous avons entreprise.

Chaque profession, chaque métier a sa langue spéciale, ou plutôt ses mots spéciaux, ses mots techniques, si vous préférez. Bien peu de personnes, en dehors des gens du métier et des chercheurs de mots, connaissent les termes employés pour désigner, par exemple, les outils et les divers travaux propres à chaque profession.

Les Liégeois ont depuis longtemps dirigé leur attention de ce côté et il ne se passe pas d'année que la Société de littérature wallonne ne mette au concours un glossaire d'une profession quelconque, à l'exclusion, bien entendu, des nombreux métiers dont elle possède déjà des vocabulaires couronnés dans des concours précédents.

Voilà de la belle et utile besogne ! Et si dans toute la wallonie on suivait l'exemple des Liégeois, si chaque dialecte possédait des glossaires faits avec soin par des hommes compétents ; si l'on classait, si l'on étiquetait partout, comme on le fait à Liège, les mots qui forment la langue, il serait possible de fixer enfin l'orthographe wallonne et de débrouiller les expressions et les mots communs à toute la wallonie et ceux particuliers à chaque région.

Mais, encore une fois, ce n'est pas aux lecteurs de *L'Aclo*t que nous devrions dire toutes ces choses, c'est aux membres d'une société littéraire.

Cependant notre désir est si vif de voir se former à Nivelles un cercle d'études wallonnes — constitué ou non — que nous ne pouvons nous empêcher, chaque fois que l'occasion s'en présente, d'entrer dans des détails qui montrent l'intérêt, l'attrait et même la nécessité de ces études. STOISY.

Pou in merci n'faut pou d'poche.

Qui ç'qu'arou jamais sondgi qu'on s'arou ieu occupé d'*L'Aclo*t djusqu'à Lidje ? Eie poustant v'la c'qué nos avous li, l'sémaie passée, dins l'derni numéro du *Spirou*, el gazette in wallon qu' no d'avons dit in mot ? A tout d'usse aujourd'hu quinze djous :

« On bai p'tit journal, qu'a po tite « *L'Aclo*t » et qui s' publie à Nivelles, invite divins sès numéros de 13 et de 20 janvir, les auteurs nivelloés à s' mette à l'ouve po n'in lèi piette tot-à-fait li wallon d' Nivelles. Nos véyans avou plaisir qui tos les wallons ont à cour li linguège di nos pères. *L'Aclo*t donne l'idée de fer raviquer li wallon di Nivelles tot fondant, s'il est possible, ine société littéraire.

« A la bonne heure, ovrez mècheus les Nivelloés, et » hourrats po nosse vix wallon ! »

Qué d'sez, hon, d'ça, les hommes ? Mi, djé n' dis qu'in affaire : c'est qué d'vourou qu' *L'Aclo*t sarou t' aussi bi fait eie t' aussi gai à lire qué li *Spirou* (le *Spirieu* allons, pour dire comme à Nivelles) ; mais pou ça il a des manche à mette, savez, eie d'jai l'idée qu' no povons bi fer n'cwé d'su. l' n'a jamais qu'on no donn' rou in p'tit coup d' main : autrement sans ça, no n' no sintons ni capâpes de fer d'su in an çu qu' ces gairds là vo torchont ni co d'su deux s'maines de temps.

Après tout, quand on fait c' qu'on pû, n' vo chenn' t'ini qu' c'est d'jà bi bia eie qu'on n'a ri à dire ?

In tout babiant d'jai roublii l' principal : c'est d'ermencii li *Spirou* de s'n honnêreté eie d' li dire qué si jamais il arriv'rou qu'il arou dandgi d'nous, pou qué qu' ce fût, no f'rîmes tout no possipe pou li fer plaigi. S.

Un ancien *carabinier* nivellois a eu l'obligeance de nous communiquer les couplets suivants chantés par M. Antoine Clesse, lors d'un banquet offert par nos carabiniers à leurs frères Montois :

Couplets adressés à nos amis

LES CARABINIERS DE NIVELLES,

LE 11 OCTOBRE 1836.

AIR : T'en souviens-tu ?

Pour vous chanter ma voix est faible encore ;
Des vers brillants je connais peu les lois
Et cependant la rage me dévore

De retracer nos paisibles exploits :
Que ces couplets, faibles fils de ma lyre,
Soient vus de vous avec des yeux d'amis
Ou désormais je n'oserai plus dire :
NIVELLE et MONS à jamais sont unis !

Sans oublier qu'à la BELGIQUE entière
Chacun de nous doit ses vœux et son bras ;
Sans oublier que la même bannière
Doit sur nos fronts planer dans les combats :
Que nos accords dans les airs se balancent !
Et que ces mots, en ce cercle d'amis,
De chaque bouche avec transport s'élancent :
NIVELLE et MONS à jamais sont unis !

On vit souvent au sein de la PATRIE
L'opinion déchaîner ses fureurs ;
Et la discorde, à la bouche flétrie,
Vomir sur nous ses poisons destructeurs.
Si dans nos mains on voit briller des armes
C'est pour défendre au besoin le pays :

Pour partager la gloire ou les alarmes
NIVELLE et MONS à jamais sont unis !

Nos sentiments sont profonds et sincères,
Rien de nos cœurs ne saurait les bannir ;
De vos tireurs les nôtres sont les frères
Et le présent garantit l'avenir !...
Puissons-nous tous, quand nous verrons nos têtes
Se dégarner de leurs cheveux blancs,
Redire encore, en de joyeuses fêtes :
NIVELLE et MONS à jamais sont unis !

ANTOINE CLESSE,
Carabinier de Mons.

Clesse avait alors vingt ans et déjà la Muse — cette Muse honnête, cette Muse aimable qui est la sienne — lui inspirait de beaux et bons vers.

Ces vers, dont le poète a peut-être perdu le souvenir (nous ne les avons en effet trouvés ni dans ses *Chansons* de 1866, ni, à plus forte raison, dans ses *Nouvelles Chansons et Poésies* de 1888), nous font faire cette réflexion : au temps où les communications entre les villes étaient loin d'être aussi aisées qu'elles le sont aujourd'hui, les villes fraternisaient : c'est ainsi que la société nivelloise des carabiniers invitait à ses banquets la société montoise, qui lui rendait sa politesse ; maintenant que la distance séparant Mons de Nivelles n'existe pour ainsi dire plus — tant les chemins de fer l'ont raccourcie — Mons et Nivelles se connaissent à peine et ce vers du poète, qui était vrai ou qui était du moins justifié par les circonstances en 1836, nous paraît un peu exagéré en 1889 :
NIVELLE et MONS à jamais sont unis ! STOISY.

Boîte du Journal.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Ne pourriez-vous insérer, sous la rubrique *A droite et à gauche* réservée à vos faits divers, le petit entre-filet que voici :

Appel au bon vouloir des gardes. On nous annonce que la circulaire lancée dernièrement par la commission de la musique de la garde civique va recevoir son exécution et que les membres de cette commission vont se présenter chez les gardes pour les engager à bien vouloir s'inscrire comme membres honoraires de la société.

Ils avaient craint dans le principe un accueil peu empressé, mais il paraîtrait qu'on les attend au contraire avec impatience.

Veuillez etc.

Un garde d'outre barrière.

R. Tous nos regrets, garde d'outre barrière ; mais ce que vous demandez est impossible.

A DROITE ET A GAUCHE.

Mardi dernier, le *Cercle Symphonique* a procédé au renouvellement d'une partie de son comité.

Ont été élus : MM. Declercq Hector, Louis Rousseau, Jules Chantrenne, (Esplanade) et Victor François.
Le général Boulanger a obtenu deux voix.

Conférences publiques horticoles données dans le jardin ou dans une salle de l'Ecole normale par M. Louis Dubrulle, pépiniériste à Jumet.

Jeudi 7 février, de 2 1/2 à 4 heures : Conférence pratique sur la taille et le greffage.

La commission de la Société de Gymnastique « La Nivelloise » nous prie d'annoncer que par suite de travaux exécutés au local, les cours seront suspendus pendant quelque temps.

Cette semaine, un de nos amateurs de crosse, excellent musicien d'une de nos sociétés de Fanfares et très connu sous un sobriquet qui n'est guère en rapport avec la coupe de sa barbe, avait découvert dans une haie du faubourg de Ste-Anne, près de la ferme de la Brique, un magnifique *pi terrain* qui aurait fait son affaire comme *fit d'croche*. Seulement il s'agissait d'aller le cueillir sans être aperçu.

Le jour de la répétition il fit part de son projet à un ami, et tous deux convinrent d'aller cueillir le *fit* convoité aussitôt la répétition terminée. Mais l'ami s'empressa d'aller prévenir deux autres musiciens, qui coururent se poster près de la haie et qui pour se donner un air plus terrible, se coiffèrent des sacs en cuir dans lesquels ils enferment leurs instruments.

Bientôt arriva notre croqueur qui se mit aussitôt en devoir d'arracher son *pi terrain*; en ce moment les deux autres se montrèrent en agitant chacun un trousseau de clefs. Notre gaillard, dérangé dans sa besogne, crut apercevoir des colbacs de gendarmes et s'enfuit à toutes jambes jusqu'au local.

Heureusement que la répétition était terminée, car nous croyons bien qu'il n'aurait plus été capable de souffler une seule note.

Nous avons lu avec plaisir la remarquable conférence donnée dimanche par M. A. B. au cercle l'Union des Travailleurs et dont le texte nous a été communiqué par une personne obligeante.

Sujet : *quelques amis de l'homme*.

La lutte au jeu de crosse dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, a été continuée mardi dernier.

Beaucoup de curieux suivaient le jeu avec le plus grand intérêt. Mais le nombre des parties gagnées étant égales, il faut encore attendre avant que le champion nivellois du jeu de crosse soit proclamé!

On a beaucoup remarqué le temps que mettaient les joueurs à se consulter avant de « prendre jeu » ce qui impatientait les spectateurs. Mais ceux-ci

Un de nos lecteurs nous a communiqué ce feuilleton en nous permettant de le publier ou de l'écartier, selon qu'il nous semblerait bon ou mauvais. Nous le publions et nous le faisons d'autant plus volontiers qu'il répond aux appels pressants que l'*Acloz* ne cesse d'adresser aux Nivellois, en les engageant à écrire le wallon.

Une simple remarque : nous nous sommes vus obligés de recopier entièrement ce feuilleton afin d'en corriger l'orthographe; dès que la fin en aura été publiée, nous nous empresserons de retourner le manuscrit à l'auteur, afin qu'il puisse comparer les deux textes et nous adresser, s'il y a lieu, ses observations.

In deiner à l'Esposition.

Djean éié s'feumme Mardjoseuf, deux dgins d'Bour-niveau, avinne esté à Brusselles v'r l'Esposition.

Il avou d'jà bi n'quatrainne d'heures qu'i stinnet là éié comme i-z-avinnet pris leu briquet avé ieuus éié qu'i stou approchant les twés heures dé l'après-deiner, Djean dit dainsi à s'feumme :

— I' m'chenne qué d'cuminche à avver seau mes dints : n'a-t-i pu ri dins l'musette ?

— Il a longtemps qu'elle est r'ploïée, m'fi !

— Nom des os ! Em'vinte plaque à m'dos ! Qu'est-c' qu'i vo chenne ? En'mindg'rinnes ni co bi n'pétite saquet ? No stons là passés t't à l'heure d'lée n'baraque dé plantches avé in inségne comme el cienne Pantchou, d'su l'place dé Moustieux, même qu'i stou marqui Restaurant. Si no dallinnes vir d'jusqu'à là ? No trou-verrines put ette çu qu'i no faut.

— I' n' ti qu'à nous, dist-elle Mardjoseuf. Après tout, c'es n'est ni pou in coup qu'on va su l'étranger qu'on n'dwet ni bi s'sougnul.

semblaient oublier que même et surtout pour le jeu de crosse « prudence vaut mieux que légèreté. »

On a également admiré M. F. Gheude qui n'a pas craint d'aller croquer au milieu d'une mare d'eau très profonde.

La « décision » aura lieu lundi. Nous engageons les amateurs à y assister.

Les gamins de nos faubourgs continuent à briser à coups de pierre les vitres des réverbères au fur et à mesure qu'on les remplace. Il en résulte d'abord une assez forte dépense pour la ville; ensuite pour peu que le vent se lève, le réverbère n'est plus d'aucune utilité, quoiqu'il consume une plus forte quantité de gaz.

En établissant une surveillance active, il serait possible de mettre la main au collet de quelques-uns de ces mauvais garnements, à qui une leçon sévère ôterait toute envie de recommencer.

Ne pourrait-on pas aussi protéger les réverbères menacés par une garniture en toile métallique ?

A propos de réverbères, on nous faisait cette semaine une remarque bien fondée : à partir de onze heures, on en éteint une grande partie; ce qui reste est suffisant pour les rares personnes qui auraient à sortir la nuit; mais le matin, les abords de nos gares sont plongés dans une obscurité presque complète; ceci s'applique principalement à l'avenue en courbe qui conduit à la gare du Nord.

On devrait en ce point laisser tous les réverbères allumés jusqu'au matin afin de guider les nombreux ouvriers qui prennent les premiers trains.

Nous croyons intéressant de reproduire, d'après le *Journal de Namur* du 6 janvier 1889, le discours suivant qui a été prononcé le 4 de ce mois, par M. Jules Metten, sur la tombe de M. J. J. Triffaux, membre de la société de Moncrabeau.

Li nom qui fait frumgi l'cimeintière di Belgrade,

Nos apice aujourd'hu on frère, on camarade...

Li moirt, todis sus pid, todis armée di s'faulx,

Fauche à tour di brès dins les rangs d'Moncrabeau !

Elle veint co d'nos en'vé l'cia qu'est vaici d'vant nos :

C'estait d'tortos l'meieu, li pus vi di nos stots,

Qui a, tot l'teimps di s'vie, tinu avou lieré,

Bein haut, nos bia drapia : l'drapia de l'charité !

Jamais i n'la lâchi.

Po l'honneur de blason,

Triffaux aureuv' donné li dèrenne gotte di s'ong;

Il a todis d'meuré on vrai Moncrabeautien :

Donnant, donnant todis, au pève diabe qu'avait foim.

In tout d'visant, velza intré au grand Restaurant *Mackenzie*.

— Par ci, dist-i' Djean in sachant s'feumme pa s'cotte; là n'ôte qu'i n'a persène... faut cwère qu'on no rattindou, l's assiettes sont d'jà miges!... A qui ç' qu'on pâle hon douci ? Djé m'va toudi d'mander à c'tilâle avé s'casaque dé pâqui... Hé la, m'fi ?

— Monsieur désire... ?

— Qu'avez à mindgi, hon ? S'on pourrou là avver in assiette dé soupe avé in boî boquet d'boulli, n'saqet d'bi cras, là ! In boquet à l'ause no convèrou fourt bi.

— Monsieur pourra choisir parmi les plats indiqués sur la carte...

In d'sant ça, l'garçon leu donne el cârte éié v' tirer l'casaque d'in Monsieur qui v'nou d'rintrer.

— Comment, dist-i' Djean tout saisi, il est marqui su ç' papl ç' qu'il a à mindgi ? ... In vérité ! Cré tas d' Brusselaires, i' n'a qu'ieuus pou avver tous plans pareies. Ç' qu'i vo chienne, hon Mardjoseuf, si no coumminch'rinnes pa in *prix fixe* ?

— Eh bi woye, assaions toudi.

— Eh n'fi ! Donnez em'pau deux *prix fixe*...

— Mais Monsieur, dist-i' l'garçon qui n'arou jamais seu fer autrèmint qu' d'rîre, *prix fixe* n'est pas un plat. Cela signifie que chaque consommation se paie juste le prix indiqué sur la carte.

— Han ! Scusez !... Avez dé l'soupe, adon ?

— Certainement, Monsieur.

— Mais, dist-elle Mardjoseuf quand l'garçon a ieu sté voie, est ç' qu'i n'va ni v'nu r'prinde les deux godiches dé baptême qu'on a là lai su l's assiettes ?

— Bi solte, en' v'ii ni pou qué ç' qué c'est fer : ravi-sez ç' Monsieur là...

Por li, jamais di s'vie, i n'a ieu pou de ses poeines.

En vèyant l'malheureux, s'ong bollait dains ses woecines;

Il mettait tot s'corage à solagi l'misère,

Qu'on n'duveuv' pus conneche dains nos siec di lumière.

C'esteuv' on vrai brav' homme; li s'ôte est d'veint trop rare;

On nn'a trop wair semé; on nn'a sti trop avare;

Ossi noss société, noss vi cercle des Quarante,

Fait aujourd'hu one piette qu'elle ni saureuve pus grande.

L'li fauret longtemps po polu s'ès rawet;

Elle y songerait soveint : jamais n'è l'rovieret;

Si nom dains nos histoaire en lettres d'or bein marqué,

Nos fret todis honneur, ça c'est bein l'vèrité.

Moncrabeau n'rovie nein : i s' fait surtout one gloaire

Di s' sov'nu des anciens; il èn a li mémoaire;

L' sait bein qu' nos vis memb's ont brameint travay!

Po s'otnu Moncrabeau, po l'conserver su pid...

Triffaux èn a sti onc; car il a ieu l'corage

Di fé po l'bein do pève, li laid, l'ingrat ovrage...

Mais, ji dois m'arrêter, car ji n'saureuv' tot dire

Do cia qui nos breyans, qu'est là, fred comme li pire,

Qui nos quitte à jamais, qu'a levi s' belle famille

Dains toles, des mias veieues, diret-je, di noss bonne ville...

Au nom des vrais Molons, au nom di Moncrabeau,

Adieu ! à r'voie, là-hôt, bon vi confrèr' Triffaux !

Ephémérides nivelloises.

28 JANVIER 1855. On se plaint de ce que, chaque soir, de grands chiens errent par la ville et y rôdent toute la nuit, cherchant de la nourriture.

Des personnes ont été suivies jusque chez elles par ces animaux d'autant plus à redouter qu'ils paraissent souvent très affamés.

29 Janvier 1862. Mort à Bruxelles du chirurgien Baron Seutin, à l'âge de 68 ans.

Né à Nivelles, le 18 Octobre 1793, il fut créé à 20 ans chirurgien-aide-major de l'armée d'Allemagne, fait prisonnier de guerre le 13 Novembre de la même année, et assista comme chirurgien à la bataille de Waterloo.

Léopold I le créa Baron et le nomma médecin en chef de l'armée belge en 1831. Il fut longtemps professeur à l'Université de Bruxelles, et sénateur pour cette ville.

30 JANVIER 1814. Un détachement de Cosaques entra dans Nivelles où il est reçu avec de grandes démonstrations de joie. Le chef exige un paiement immédiat de 200 louis dont une partie est fournie par la caisse des hospices.

Ces prétendus Cosaques n'étaient que des aventuriers commandés par le garde champêtre de Wagnelée.

— Han woye!

Eié là d'sus Djean éié Mardjoseuf ont sondgi qu'i stinnet su leu trinte et un éié qu'ça s'arou dam-matche dé spitter dé l'soupe ou bi dé l'sauce su leu belles loques, djustémint les cieunes qu'i n'mettont qué l'djou d'grandes Pâques éié l'dimanche dé leu ducasse.

Ça fait qu'il ont pris chaque el serviette qu'astou su leu-n-assiette éié ils l'ont loii à l'intour dé leu cou: i' stinnet même fin propre avé, vos ari ieu dit deux pourchas avé leu tchenolle.

— Si les ciens d'l'hamia Choupère no virinnet dainsi à l'auberche au mitan d'tous ces Messieurs ci, qu'est-c' qu'i racont'rinnent, hon Mardjoseuf ?

Çu qu'est pou ça, disou-t-elle Mardjoseuf in grattant n'tatche dé soupe qu'elle avou fait su s'erviette, çu qu'est pou ça dins les grandé villes comme on vique bi, hein Djean ? Tous ces gafards là ça n'mindge qué rostis éié boullis éié c'est tous les djous dimanche pour ieuus, sans compter qu'ça n'va jamais au soleie.

— C'est ça étou qu'il ont l'pia d'leu visâtche l'ausi blanche qué du lait... Mais, à c'te heure qué nos avons ieu no soupe, no pourrinnes bi sûr el cârte. Wétonne em'pau... *Potage*. Qué c' qu'i vo cheune ? Boutrinnes pou in potage ?

— A vo gout, m'fi; asprouvones toudi pou vir.

— Appourtez chaque in potage, dist-i' Djean au garçon, éié n'vwéti ni à n'plotche.

El garçon qui viou bi à qui ç' qu'il avou à fer est voie quer les potages sins ri dire; mais seul'mint in r'vénant dé l'cugine i' riou co tout seu.

— Voilà M'sieur!

(A continuer.)

31 JANVIER 1857. Un grand meeting organisé par l'association pour la réforme douanière a lieu dans la salle du Waux-Hall en faveur du libre échange.

MM. de Molinari, de Fontaine, Lucien Masson et Despret père y prennent la parole.

31 JANVIER 1875. Grande fête musicale pour l'érection d'un monument à Tinctoris.

1 FÉVRIER 1886. La circulation des trains entre Manage et Baulers, interrompue depuis longtemps par suite de la construction d'un nouveau pont près du moulin exploité par M. Honoré Dulier, notre conseiller communal, est rétablie. Les abonnés partant au train de 6 heures du matin sont dans la joie.

2 FÉVRIER 1855. M. le chevalier Clément de Cléty de Witterzée et du Foriest fait aux pauvres de S'-Géry une nouvelle distribution d'argent et de charbon. C'était la seconde fois, cette année, que les pauvres ressentent ainsi les effets de la libéralité de M. le chevalier. Aussi, les malheureux de cette commune, comme ceux de Nivelles d'ailleurs, — on l'a vu en 1830 — le portaient-ils dans son cœur.

3 FÉVRIER 1863. Arrêté ministériel instituant à Nivelles des conférences publiques sur la culture et la taille des arbres fruitiers sous la direction de la société Agricole du Brabant.

M. Gillkens est chargé des conférences d'hiver et M. Dieudonné Bary des conférences d'été.

3 FÉVRIER 1883. Incendie de la maison Michel, rue du Hautbergeon. Les pompiers sont introuvables; il est juste de dire que l'anarchie régnait alors dans le corps des sapeurs pompiers.

LOGOGRIPE.

Avec mes cinq pieds, j'ai souvent

Tiré les gens d'inquiétude;

Car lorsque l'hiver est bien rude,

Qu'avec fureur souffle le vent,

Malheur à qui, la nuit venue,

Cherche un oreiller dans la rue!

Un joueur aux abois, voyant mes deux premiers,

Prend un peu courage,

Tandis que dans mes trois derniers

On se sauve de maint naufrage.

Le mot de la Charade de notre dernier numéro est :

VANTARD.

Ont deviné : Le perspicace Half-en-Halvo-Club. —

Quatre joueurs de piquet abonnés au train de 4 h. 50.

— Une jeune blonde nivelloise. — M^{lle} L. T. — Un

meg nivellois. — Une lectrice assidue. — La bichette

voilée ne serait-elle pas M. L? (Curieuse!).

N'a pas deviné : Seurason Frik.

Variétés.

NOTES D'UN OBSERVATEUR.

Bêtise. — Maladie de l'esprit dont on ne guérit ni dont on ne souffre.

Bienfait. — De toutes les choses du monde celle qui vieillit le plus aisément et le plus tôt.

Bonne compagnie. — Assemblée de gens ennuyés et qui, pour tâcher d'abrèger le temps, s'amuse à dire des riens.

Bourse. — Temple où les hommes de toutes les religions et de tous les partis viennent sacrifier à la même idole.

Braver. — Action la plus sage et la plus folle et toujours la plus hardie.

Brusque. — Homme généralement plus vrai et plus sensible que l'homme poli.

Budget. — Register a partie double. Compte que les nations se font rendre. Thermomètre de la prospérité ou de la misère publique.

Bureaucratie. — Espèce de gouvernement qui fait fleurir les papeteries aux dépens des autres branches du revenu public.

Canon. — Seul roi qui exerce le monarque universelle.

Capacité. — Qualité à peu près nulle dans la société; car on n'y demande point que l'homme convienne à la place, mais que la place convienne à l'homme.

Carton. — Tombeau des affaires.

Carte de visite. — Souvenir d'une personne charmée de ne vous avoir point trouvé.

Cécité. — Conformation de l'œil qui empêche de reconnaître un ancien ami quand il est dans le malheur.

Célébrité. — Avantage d'être connu de gens qui ne vous ont jamais vu; d'être insulté dans les feuilletons, calomnié et dénoncé publiquement, et d'acheter, par les dégoûts sans nombre d'une vie agitée, l'espérance qu'on dira du bien de vous après votre mort.

Tirage au sort.

NOMS DES MILICIENS. — CLASSE DE 1889.

BAULERS. — 6		LILLOIS. — 14		MONSTREUX. — 2		NIVELLES. — 96		THINES. — 4	
Charlier, Maximilien	Dessart, Louis	Cuvellier, Edouard	Lambert, Vital	Lambert, Vital	Aglave, Arthur-Joseph	Aglave, Arthur-Joseph	Charlier, Jean-Bte	Charlier, Jean-Bte	Charlier, Jean-Bte
Gheude, Florent	Deville, Théophile	Debroux, Alfred	Monnayé Jean-Baptiste	Monnayé Jean-Baptiste	Aglave, Charles-Joseph	Aglave, Charles-Joseph	Hanset, Henri	Hanset, Henri	Hanset, Henri
Minne, Camille	Dulier, Léon	Druet Victor			Alardin, Herman	Alardin, Herman	Hocq, Emile	Hocq, Emile	Hocq, Emile
Newels, Pierre	Evraert, Alphonse	Duwez, Alexandre			Arq, François	Arq, François	Vanklemp, Augustin	Vanklemp, Augustin	Vanklemp, Augustin
Overputte, Florimond	Gilbain, Léon	Herrent, Alphonse			Badot, Céleste	Badot, Céleste			
Rayez, Julien	Genty, François	Jonet, Emile			Bomal, Oscar	Bomal, Oscar			
	Gilbain, Alfred	Lambert, Emile			Bongrain, François	Bongrain, François			
	Gilles, François	Landeroy, François			Bonaive, Alphonse	Bonaive, Alphonse			
	Gilmont, Adolphe	Lavianne, Jules			Boreur, François	Boreur, François			
	Godessart, Firmin	Longe, Jean-Baptiste			Botte, Hector	Botte, Hector			
	Goffaut, Désiré	Minne, Théophile			Broquet, Raoul	Broquet, Raoul			
	Guilmet, Augustin	Rayez, Joseph			Brulé, Fernand	Brulé, Fernand			
	Hainecart, Gustave	Rousie, Arthur			Cambergue, Denis	Cambergue, Denis			
	Hareq, Antoine	Sampoux, Léon			Chrétien, Léon	Chrétien, Léon			
	Hareq, Antoine-Joseph				Claes, Gustave	Claes, Gustave			
	Hareq, Jules				Coulon, Joseph	Coulon, Joseph			
	Hareq, Louis-Joseph				Dambremé, Zénon	Dambremé, Zénon			
	Hautain, Joseph				Dau, Désiré	Dau, Désiré			
	Hautain, Louis-Octave				Desclamps, Joseph	Desclamps, Joseph			
	Herman, Léon				Dechef, Nestor	Dechef, Nestor			
	Hingot, Arthur				Decrolière, Fernand	Decrolière, Fernand			
	Huart, Alphonse				Deghorain, Célestin	Deghorain, Célestin			
	Jonet, Albert				Delcourt, Jules	Delcourt, Jules			
	Hock, Pierre				Delcourt, Charles	Delcourt, Charles			
	Labart, Léon				Delwart, Gustave	Delwart, Gustave			
	Lanneau, Ferdinand				Demulder, Joseph	Demulder, Joseph			
	Lempereur, Louis				Denis Aimé	Denis Aimé			
	Lerminiau, Emile								
	Leurquin, Gustave								
	Liekens, Jean								
	Lippe, Pascal								
	Losa, Arthur								
	Masson, Léon								
	Mattot, Nestor								
	Mercier, Louis								
	Meuret, César-Jules								
	Neuret, Charles-Marie								
	Michel, Emmanuel								
	Michiels, Thomas								
	Minne, Théodore								
	Montois, Georges								
	Moreau, François								
	Pierman, Henri								
	Pierre, Léon								
	Plisnier, Emile								
	Quewet, Louis								
	Raveyts, Jean-Bte								
	Rigaux, Léonard								
	Rousseau, Emile								
	Saintes, Ernest								
	Sondron, Octave								
	Stassart, Modeste								
	Taburiaux, Pierre								
	Tamine, Abel-Jean-Bte								
	Tamine, Fernand-Adrien								
	Tamine, Joseph-Désiré								
	Taminiau, Jules								
	Theys, Alphonse								
	Thirion, Fernand								
	Timmermans, François								
	Trigale, Victor								
	Valentin, Hubert								
	Vanderhoeven, Joseph								
	Vanderlydt, Marc								
	Vanheer, Léopold								
	Verly, Albert								
	Wagnies, Victor								
	Warte, Alphonse								
	Wilmet, Albert								

État-civil de Nivelles.

Du 26 janvier au 2 février.

NAISSANCES. — Feuillien-Gaspard-Alphonse-Pierre-Gh. Ladrrière. — Bertha-Cunégonde-Céline-Marie-Gh. Boulogne. — Alfred-Victor Fontesse. — Fernand-François-Gh. Charlier. — Eléona-Elise-Gh. Leurquin. — Charles-Antoine-Louis-Gh. Anciaux.

MARIAGE. — Auguste-Joseph Manteau, 31 ans, journaliste, avec Marie-Barbe-Gh. Dusepûchre, 26 ans, couturière.

DÉCÈS. — Félicie-Thérèse Brimbois, 29 ans, épou-

se de Firmin Mahauden. — Jeanne-Joseph Desterbecq, 83 ans, ménagère, célibataire. — Marie-Thérèse Duwez, 82 ans, lavandière, veuve de Jean-B^e Godeau, toutes trois décédées bouli^e de la Batterie. — Emile-Norbert-Joseph Gérard, 46 ans, sans profession, célibataire, décédé faubourg de Namur. — 1 enfant au-dessous de 7 ans.

Tribunal correctionnel de Nivelles

Audience du 1^{er} Février 1889.

A été condamné :

Augustin G., de Nivelles, pour outrage et ivresse, à 50 francs.

Marchés de Nivelles du 3 Février.

Froment les 100 kilogs, 18,00 francs — Seigle 12,00 — Avoine indigène, 12,00 — Escourgeon, 17,00 — Beurre, le 1/2 kilog 1,60 — Œufs, les 26, 2,10.

Frédéric WILLAME

Banquier, rue de Bruxelles à NIVELLES,

se charge de tout ordre de bourse sans autre commission que le courtage de 1 fr. par mille et vend les lots de Bruxelles et d'Anvers par douze versements mensuels de fr. 8.60.

L'acheteur a droit, dès son premier versement, aux tirages et aux coupons d'intérêts.

Bourse de Bruxelles.

Vendredi 1^{er} Février 1889.

Fonds de l'État des provinces et des villes.	Dates des tirages.	
BELGIQUE. Emprunt. 1 ^{re} série	3 1/2	109.00
" " 2 ^e "	3 1/2	102.00
" " 3 ^e "	3 1/2	102.00
" " "	3	93.70
" " "	2 1/2	80.75
Annuités dues par l'Etat (C ^o d')	4 1/2	décembre 114.50
" " "	"	id. 106.00
" " "	"	id. 94.20
Crédit communal	4 1/2	octobre 140.00
" " "	"	id. 105.30
" " "	"	id. 90.50
" " 3 % 1861	"	18 décembre 112.00
" " 3 % 1868	"	1 ^{er} février 1 mai 102.50
Chem. de fer vicie. 2 1/2 %	"	14 août 1 nov. 102.90
BRABANT (Empr. de la pr. de)	3 1/2	juillet 112.75
FLANDRE OCCID. "	4	septembre 104.75
HAINAUT " "	4 1/2	15 décembre 102.00
NAMUR " "	3	novembre
Anvers (V. d) 2 1/2 % 1887	"	10 janv. 40 mars 90.50
" " "	"	40 mai 40 juillet 10 sept. 10 nov. 102.00
BLANKENBERGHE. "	4	1 août 102.00
BORGHOUT-LEZ-ANVERS (C ^o de)	3	15 fév. 15 août 102.00
BRUGES (Ville de) "	3 1/2	mai novembre avril
Bruxelles (V. de) 4 1/2 % 1888	"	15 janv. 15 mars 92.25
" " "	"	15 mai 15 juillet 15 sept. 15 nov. 86.00
CHARLEROI (V. de). "	4	1 mai 34 octobre 86.00
DISON (Comm. de) Emp. 4882	3	15 juin 15 déc. 103.00
GAND (V. de) obl. 3 % à pr 1868	"	15 jan. 15 oct. 15 juil. 15 oct. 97.75
" " " 3 " 1880	"	5 décembre 8 juin 99.25
" " " 3 " 1883	"	15 mai 15 nov. 86.25
IXELLES (C. de). Emp. 4880	3	15 mars 15 sept. 86.00
LAËKEN (C. de). "	3	15 juin 15 déc. 92.50
LIÈGE (V. de) obl. 2 1/2 % à pr 1853	"	34 août 149.00
" " " 3 " 1860	"	4 mai 99.00
" " " 3 " 1868	"	1 mai 2 nov. 97.50
" " " 3 " 1874	"	15 fév. 16 août 95.25
" " " 3 " 1879	"	15 déc. 15 juin r. 2 janv. 1884
" " " Emp. 1887	"	4 mai novembre 86.00
MALPES " "	3	1 décembre 30.25
NAMUR " "	3	1 mars 1 sept. 107.00
OSTENDE " Emp. à primes	"	4 avril 4 oct. 85.85
" " " "	4	4 mai 4 nov. 86.25
S ^t -GILLES (C. de). Emp. 4882	3	1 avril 1 oct. 86.25
S ^t -JOSSE-T ^h -N ^o de " "	3	1 avril 1 oct. 49.75
S ^t -NICOLAS (Ville de) "	4	2 janv. 2 juillet 86.00
SCHARENBERG (C ^o de) ob. 3 % à pr. 1873	"	15 avril 15 oct. 1 ^{er} lundi d'avril 48.75
TERMONDE (Ville de) "	4	1 mars 1 sept. 48.75
THUIN " "	4	1 mars 1 sept. 104.75
TOURNAI " ob. 3 % à pr 1874	3 1/2	1 fév. 1 août 102.00
VERVIERS " " 3 " 1873	"	1 ^{er} juillet 1883 102.00
" " " Emp. de 1888	4	15 janvier 102.00
VILVORDE " Emp. de 1883	4	

Étude de Maître Louis CASTELAIN, Notaire à Nivelles.

VENTE PUBLIQUE DE TERRAINS A BATIR

SITUÉS FAUBOURG DE NAMUR,
A NIVELLES.

Les notaires LEBLOND & CASTELAIN, résidant à Nivelles, vendront publiquement le Jeudi 7 Février 1889, à 2 heures, chez M^{lle} Dusépulchre, Café du Commerce, en cette ville, six lots de terrains à bâtir, situés faubourg de Namur à Nivelles, à proximité de la Gare de l'Est et de la nouvelle église du Saint Sépulcre.

Pour tous renseignements, s'adresser aux dits notaires.

Fabrique et Magasin DE MEUBLES

SPECIALITÉS DE MEUBLES EN NOYER DEUX TONS
MEUBLES DE TOUS STYLES
EN CHÊNE SCULPTÉS

MODELAGE, MENUISERIE, SCULPTURE, TOURNAGE
SIÈGES, FAUTEUILS

J. DURIEUX-DIEUX

RUE DE NAMUR, 45, NIVELLES

Glaces argentées, étamées et pour vitrages
Verres gravés et fantaisies
Laines, Plumes, outils

Réparations en tous genres
Déménagements

Bois de toute espèce et pour découpage.

Vente de Parapluies et Ombrelles
Réparations et recouvreages

A DES PRIX MODÉRÉS.

JEAN ANDRIEUX

CHAUDRONNIER ET RÉTAMEUR
rue des Brasseurs, 29, Nivelles.

AVIS.

On peut se procurer chez Constant DETOURNAY, jardinier-boucher, place de l'Esplanade à Nivelles, un grand choix de fleurs en pot de toutes espèces, ainsi qu'une quantité de pommes de terre (Marjolaine).

Pour cause de cessation de commerce.

Chez Louis GRAVAU-CHANTRENNE, négociant en chaussures, rue Ste-Anne, Nivelles,

MARCHANDISES AU PRIX DE FACTURE.
VASTES GRENIERS A LOUER.

A louer pour le 1^{er} Mars.

Un enclos situé boulevard de la Batterie à Nivelles, pouvant servir de jardin ou de remise.

S'adresser à M. Frédéric PARMENTIER, rue de Soignies, 21.

Change, fonds publics, coupons

ORDRES DE BOURSE

Commission un franc par mille

ÉDOUARD ATQUET

RUE DE BRUXELLES, 18,

vend les lots de Bruxelles et d'Anvers par douze versements mensuels de fr. 8,60.

Vins et Spiritueux

Produits garantis purs et de provenance directe

LÉON VINCLAIRE-RUCLOUX

33, GRAND'PLACE, NIVELLES

Champagne Charles RIVART, Reims

Nouvelle Invention

SONNERIE PNEUMATIQUE

Remplaçant la sonnerie électrique

PLACEMENT A TOUT ÉTAGE

OCT. LEHERTE

SERRURIER-POÉLIER, BREVETÉ

Médaille à l'Exposition de Nivelles, 1887
FAUBOURG DE NAMUR, NIVELLES

fabriquant de serres, poêles, cuisinières, chassés de couche, grillages, volières, meubles de jardins, gradins, tables, gloriottes, poutaliers, douches en cuivre et en fonte, fauteuils à tente se repliant avec grande facilité (nouveau système).

PRIX MODÉRÉS.

Compagnie belge

DES

PROPRIÉTAIRES RÉUNIS

FONDÉE EN 1821

pour l'assurance à primes contre l'incendie.

Agent principal Fréd. WILLAME, rue de Bruxelles à Nivelles.

Jules HYERNAUX-HOFMANN

Pâtissier-Confiseur-Glacier

GRAND'PLACE A NIVELLES

Pièces montées — Bonbons pour bals et soirées — Boîtes et dragées pour baptêmes — Chocolats de toutes marques — Crèmes — Fruits confits — Desserts — Glaces — Sorbets — Conserve — Jambon — Vins et liqueurs — Eau gazeuse.

Pistolets rondelins et couques tous les jours à 7 heures du matin.

GRAND CAFÉ DE L'INDUSTRIE
GRAND'PLACE, NIVELLES

Tous les Samedis arrivage d'huitres royales d'Ostende à 1,50 la douzaine.

On peut se procurer L'ACLOT, chez M. VINCLAIRE-RUCLOUX, grand'place, et à l'imprimerie du journal boulevard des Archers, à raison de 5 centimes le numéro.

HAUTAIN Frères

faubourg de Mons, Nivelles

Pavements céramiques, cheminées, tuyaux en grès vernissés pour canalisations, égouts, courbes, raccords, syphons, sterfsputten et vases de latrines ordinaires et à syphons: le tout provenant des meilleures fabriques.

LOUIS DEVILLE

ARCHITECTE

Faubourg de Namur à Nivelles.

Agent-dépositaire des Usines belges de Carreaux Céramiques.

Carreaux Céramiques fins, unis et incrustés. (Genres Maubeuge.)

Carreaux et Pavés Céramiques unis.

Ces produits sont admis dans les travaux de l'Etat, des communes et du Génie.

Carreaux en Ciment Portland comprimé.

Marbrerie complète. — Produits Réfractaires. — Poteries de grès vernissées. — Ciment Portland et Ciments ordinaires.

GROS ET DÉTAIL

Prix défiant toute concurrence

MAISON ROMBOULTS

RUE S^e GERTRUDE, 18, NIVELLES

Marchand-Tailleur pour Dames, Hommes et Enfants.

Vêtements sur mesures en 12 heures Pantalons en 6 heures.

CONFECTION AU PREMIER

FAÇONS GARANTIES

pour jeunes gens et enfants,

pour hommes, laine croisée, col soie, chevrotte, pure laine soignée, moscovia, id. bordé, soigné, id. bordé double satin français, id. bordé satin français, col velour soie, très soigné,

pour enfants, très soigné, grand choix de vêtements noirs, soigné, depuis 6 fr. 15 " 24 "

PARDESSUS

COSTUMES

PANTALONS ET GILETS EN TOUS GENRES.

Nivelles, imprimerie Maurice BERNIER